



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 15877

Texte de la question

M. Léonce Deprez à la veille de la saison touristique estivale, rappelle à M. le ministre de l'intérieur les préoccupations des maires qui voient affluer des centaines de caravanes, s'installant parfois sans autorisation et sans concertation. Il lui demande de lui préciser les perspectives de son action ministérielle tendant à « étudier des solutions plus durables à ces problèmes de stationnement. Conformément à l'engagement pris par le secrétaire d'Etat au logement devant le Sénat, en novembre dernier, un groupe de travail interministériel se réunit actuellement sur ces questions », comme il l'avait précisé, répondant à sa question écrite n° 2223 du 18 août 1997 (J.O. - A.N., 16 février 1998).

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des problèmes que l'arrivée de nombreuses caravanes de gens du voyage peut poser aux maires, notamment en ce qui concerne le stationnement irrégulier. Il estime nécessaire de modifier le dispositif législatif actuel qui se révèle être insuffisant sur ce point. Le Premier ministre a donc chargé le secrétaire d'Etat au logement d'élaborer un projet de loi qui sera déposé au Parlement dans les premiers mois de 1999. Une réflexion, à laquelle participe le ministère de l'intérieur, est engagée à ce sujet. Les modalités d'expulsion des occupants sans titre installés sur des propriétés privées, pour lesquelles une décision de justice préalable demeure toutefois obligatoire, et la possibilité d'un soutien financier accru de l'Etat pour l'investissement et le fonctionnement des aires d'accueil, sont notamment à l'étude. Par ailleurs, il est prévu de reconstituer et de réunir prochainement la commission nationale consultative des gens du voyage.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15877

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3356

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6853